



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 16 - séance du 25 juin 2025

Présidence : M. Philippe Duperrex

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentation de nouveaux membres
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2025
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués aux Associations intercommunales (AIAE – ASET – ASIRE- EFAJE et SIEGO)
8. **Préavis municipal n° 02/2025** relatif aux « Travaux de réfection de l'entrée du village de Goumoens-la-Ville et réfection des chemins AF débouchant sur la RC 299 »
 - a) Rapport de la commission ad'hoc
 - b) Rapport de la commission des finances
9. **Préavis municipal n° 03/2025** relatif aux « Comptes 2024 »
 - a) Rapport de la commission de gestion
10. **Préavis municipal n° 04/2025** relatif à « La stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) »
 - a) Rapport de la commission ad'hoc
11. Elections statutaires
12. Propositions individuelles
13. Divers

M. Philippe Duperrex, Président, ouvre la séance à 20h15, en souhaitant la bienvenue à chacun.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Mesdames Muriel Bardet, Noémie Friderici et Anne-Marie Romanens ainsi que Messieurs Cyril Bezençon, Cédric Coquelin, Nicolas Dutruy, Daniel Freiermuth, Sven Helm, Patrick Keller, Raphaël Miazza, Balbino Recouso, Claude Risch et Marcel Staub sont excusés.
Le quorum est atteint.

2. Assermentation de nouveaux membres

Suite à l'élection à la Municipalité de Monsieur Paul Mermoud, il convient d'assermenter le prochain suppléant de la liste en la personne de Madame Caroline Coquelin. Après lecture du serment par le Président et la promesse de Madame Coquelin, cette dernière peut prendre part aux délibérations.

Pour des raisons personnelles, Madame Isabelle Risch renonce à son poste de nouveau membre, Il convient donc d'assermenter le prochain suppléant de la liste en la personne de Monsieur Attila Molnar. Après lecture du serment par le Président et la promesse de Monsieur Molnar, ce dernier peut prendre part aux délibérations.

Suite à la démission de Madame Sara Vulliamy, il convient d'assermenter Monsieur Matthieu Chenal. Après lecture du serment par le Président et la promesse de Monsieur Chenal, ce dernier peut prendre part aux délibérations.

3. Approbation de l'ordre du jour

Il ne suscite aucune remarque, il est accepté avec 2 abstentions.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2025

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 26 février 2025 par courrier électronique. La discussion est ouverte. Le procès-verbal est accepté avec 3 abstentions.

Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

5. Communications du Bureau

En date du 08.05.2025, réception de la lettre de démission de Madame Isabelle Risch qui annonce son retrait au poste de conseillère communale.

En date du 19.05.2025, réception de la lettre de démission au Conseil communal de Madame Sara Vulliamy.

Le Président ainsi que le Syndic ont assisté à une séance le 08.05.2025 au sujet du recours de MM. Steve et Christian Bezençon (PACOM). Elle s'est déroulée sur la parcelle concernée. Le jugement est prévu au 3^{ème} trimestre 2025.

Une séance de la Municipalité a eu lieu le 12.05.2025, le Président était présent et a nommé deux commissions.

Le Président a été invité à la journée des communes vaudoises (UCV) le 07.06.2025.

Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le Président propose de passer au point suivant.

6. Communications de la Municipalité

M. Paul Mermoud :

Informe de la fuite d'eau au chemin Sur Fontaine à Goumoens-la-Ville, une conduite d'eau sous pression a lâché vendredi 20.06.2025. Trois maisons ont été raccordées provisoirement. Les conséquences sont une perte d'eau d'environ 1'500 à 1'600 litres/minute et une montée des eaux de 87 cm.

En vue d'une réparation provisoire, une coupure d'eau est prévue le 27.06.2025. La conduite devra être changée et un préavis sera rédigé prochainement. L'entier du chemin Sur Fontaine est concerné et cette conduite se situe sur domaine privé.

M. Gilles Bezençon :

RC 299

Un rendez-vous avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) aura lieu le 08.07.2025 concernant la réouverture de la route. Celle-ci est prévue le 26.07.2025.

La route sera fermée quelques jours en 2026 pour la pose du revêtement final.

M. Benjamin Jaquier :

Voirie

Monsieur L. Vulliamy a rédigé un rapport de ses six premiers mois d'activité. Il est à lire dans le rapport de gestion.

M. Marc Dumartheray :

Triage des Grands-Bois

Le nouveau Triage des Grands Bois est passé de 5 à 11 communes, Monsieur M. Dumartheray a été élu président du comité de Direction.

Bostrich

140 m3 de bois a été abattu, le bostrich agit encore fortement. Dans 10 ans, l'épicéa n'existera plus dans nos forêts.

Journée des forêts le 30 août 2025

Invitation à participer à cette journée sur le thème de la biologie des forêts et le castor.

M. Philippe Jamain :

Plan d'affectation des communes (PACOM)

M. Jamain apporte un complément d'information sur l'effet suspensif de la mesure. Les opposants ont fait valoir leurs arguments et ne sont pas d'accord sur le sort de leur parcelle, soit une « hors zone à bâtir » mais ne s'oppose pas sur l'effet suspensif.

Nouvelle Loi sur les communes

Elle serait prévue plutôt en 2027-2028.

EMS à Goumoens-la-Ville

Le bouquet de chantier aura lieu le 4 juillet 2025. La grue sera démontée dans le courant du mois d'août et l'ouverture de l'EMS est prévue en août 2026.

La fondation EMS Les Châteaux fête ses 100 ans, les festivités auront lieu du 20 au 23 août 2025.

7. Communications des délégués aux associations intercommunales

AIAE : M. Philippe Fontaine transmet diverses informations suite à la séance du 11.06.2025 :

- Un bénéfice de Fr. 22'919.00 sur l'exercice 2024 ;
- 1'500'000 m3 d'eau vendus ;
- Le réservoir de la Repe (direction stand de tir) est en travaux ;
- Projet de repeindre la tour d'eau, discussion en cours concernant le budget représentant env. Fr. 100'000.- pour la pose de l'échafaudage.

ASET : M. Paul Mermoud prend la parole et transmet diverses informations :

- Maquette de la STEP ;
- Mise à l'enquête concernant la station de pompage et la conduite sous pression ;
- Il reprend le poste de M. L. Vulliamy.

ASIRE : Mme Stéphanie Masala transmet diverses informations :

- Les statuts de l'ASIRE datent de 2014, ils vont subir quelques modifications dont le sujet de la vidéosurveillance ;
- Suppression de la commune de Bioley-Orjulaz ;
- Modification sur les transports des élèves ;
- Elections statutaires ;
- Monsieur G. Bezençon a été nommé au CODIR de l'ASIRE.

EFAJE : Mme Aurélie Augsburgers transmet diverses informations suite à la séance du 07.05.2025 :

- Les comptes ont été acceptés ;
- Forme juridique à revoir (en discussion) ;
- Retraite de Madame Lacoste.

SIEGEO : M. Bernard Bezençon lit le rapport de la commission des Conseils sur l'examen des comptes du SIEGO de l'année 2024 suite à la séance du 05.05.2025.

8. **Préavis municipal n° 02/2025** relatif « aux Travaux de réfection de l'entrée du village de Goumoens-la-Ville et réfection des chemins AF débouchant sur la RC 299 »
- a) Rapport de la commission ad'hoc
 - b) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 02/2025 par voie électronique. Le rapport de la COFIN ainsi que le rapport de la commission ad'hoc ont été transmis par voie électronique il y a peu.

Le Président passe la parole à la rapporteuse Mme Monica Rodriguez Lamelas pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Balbino Recouso et Lionel Bezençon.

Le Président passe la parole à M. J.-C. Bollini pour la lecture du rapport de la COFIN, celui-ci étant également signé par MM. Gabriel Suter et Stany Roachat.

Le Président ouvre la discussion.

M. Michel Glauser prend la parole et demande si la Municipalité prévoit des ralentisseurs à l'entrée et à la sortie du village.

Le Syndic répond par la négative.

Le Municipal G. Bezençon a échangé avec la DGMR sur le rétrécissement de la route mais la commune ne souhaite pas l'envisager vu le trafic agricole.

M. Vincent Moullet demande si des démarches (appel d'offres) ont été faites auprès d'autres entreprises que l'entreprise Grisoni. Il questionne également la Municipalité sur les raisons d'avoir rédigé qu'un seul préavis regroupant les travaux de l'entrée du village de GLV et les chemins AF, sachant qu'il s'agit de deux sujets bien distincts.

Le Syndic répond que l'ouverture aux marchés publics a été faite par le canton et sachant que les communes bénéficient du même tarif pour les travaux à la charge des communes, aucune autre demande d'offres n'a été effectuée.

Il ajoute que le bureau Alpha Géo travaille sur les deux objets et qu'il était donc beaucoup plus simple de réunir les deux sujets dans un seul préavis.

M. Stany Roachat prend la parole et demande si une réflexion sera faite sur l'utilisation de ces chemins AF, vu les coûts et le trafic à venir.

M. Gilles Bezençon répond qu'on ne pourra pas les interdire à la circulation.

Le Syndic ajoute que la Commune d'Orbe a effectivement interdit l'accès aux chemins AF mais nous concernant, plusieurs communes sont touchées. Il ne s'agit donc pas d'une décision unique du village.

La parole n'est plus demandée. Le Président remercie les membres des commissions concernées pour leur analyse et propose de passer au vote. Le préavis municipal est accepté avec 3 abstentions.

9. **Préavis municipal n° 03/2025 relatif aux « Comptes 2024 »**
a) **Rapport de la commission de gestion**

Chacun a reçu par courriel le rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2024, les comptes 2024 (annexe 1), ainsi que l'analyse des comptes 2024 (annexe 2).

Le Président propose de passer la parole à M. Vincent Moullet pour la lecture du rapport de la CoGest, celui-ci étant également signé par MM. Daniel Freiermuth, Marcel Staub et André Strautmann.

Le bouclage des comptes de l'exercice 2024 conclut avec un bénéfice de CHF 67'933.98 alors que le budget 2024 prévoyait un excédent de charges de CHF 234'080.35. Le résultat de l'exercice 2024 s'achève donc sur une amélioration de CHF 302'014.33 par rapport au budget.

Les amortissements obligatoires de 2024 se montent à CHF 370'231.00. Dans les comptes 2024, on trouve les amortissements supplémentaires de CHF 408'155.32 et on relève les dotations supplémentaires aux fonds de réserve de CHF 101'194.50.

La Commission de gestion relève quelques commentaires sur le résultat de l'exercice 2024.

- La modification du plan comptable afin de le rendre compatible avec la norme MCH2 (modèle comptable harmonisé de deuxième génération) initialement prévue pour 2025 a été reportée à 2026.
- Le triage actuel dispose d'une réserve financière. Celle-ci ne figure pas, selon sa quote-part, dans les comptes de la commune. La CoGest espère qu'avec l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 ceci pourra être corrigé et que la valeur des forêts des trois anciennes communes sera unifiée.

La Commission souhaite recevoir les documents nécessaires à son examen plus rapidement afin de pouvoir opérer sereinement. Elle souhaiterait pouvoir établir un échéancier de réception des documents pour l'examen des comptes 2025.

Lors d'échanges avec le Syndic, la CoGest s'est interrogée sur l'opportunité de diminuer le point d'impôt étant donné les exercices positifs qui se suivent et se ressemblent. Pour l'heure, le Syndic a souhaité, compte-tenu des incertitudes engendrées par la nouvelle péréquation canton-commune de laisser le sujet ouvert.

La Commission de gestion remercie le Syndic ainsi que M. Marc Dumartheray pour leur disponibilité et d'avoir répondu à toutes les questions relatives à la compréhension et à l'analyse des comptes.

Le Président remercie M. Moullet et ouvre la discussion.

Le Syndic prend la parole au sujet de l'inventaire des débiteurs, les explications données par la commission ne concerne pas les factures d'eau envoyées tardivement. L'EMS a reçu une facture de Fr. 250'000.- qui n'était pas encore payée. Les factures ont été envoyées à mi-janvier, début février.

Concernant, le paragraphe « commentaires sur le résultat de l'exercice 2024 », la norme MCH2 est reportée en 2027 et non en 2026.

Au sujet du point d'impôt, le Syndic cite qu'à l'établissement du rapport, la séance des CODIR n'avait pas eu lieu. Les statuts de l'ASIRE seront peut-être modifiés ce qui impliquerait des frais plus élevés à la charge de la commune.

Madame S. Masala informe que la séance de l'ASIRE est prévue le 23.09.2025 et que les Syndics sont invités.

Le Président propose de passer au vote. Le préavis municipal no 03/2025 relatif aux comptes 2024 est accepté avec 1 abstention.

Le Président remercie la Municipalité pour la qualité de son rapport et la Commission de gestion pour son analyse.

10. **Préavis municipal n° 04/2025** relatif « à la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)
a) Rapport de la commission ad'hoc

Chacun a reçu le préavis municipal n° 04/2025 par voie électronique. Le rapport de la commission ad'hoc a été transmis par voie électronique il y a peu.

Le rapporteur M. Cédric Coquelin étant absent à la séance, le Président passe la parole à M. Rémy Favre pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Cédric Coquelin et Michel Schuler.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur G. Suter demande quel est le principe de ce préavis ? Ne comprend pas l'intérêt de l'issue du vote.

Le Syndic explique que cela ne va rien changer pour la Commune de Goumoëns. Toutefois, si le Conseil votait « non », toute demande que la Commune voudrait faire serait vaine mais un résultat positif ouvrirait une porte d'extension aux entreprises du village.

Monsieur A. Perusset prend la parole et cite que la Commune d'Oulens a voté non à la SRGZA, est-ce que cette décision va faire capoter le projet ?

Le Syndic répond par la négative.

Monsieur M. Schuler cite qu'il ne s'agit que d'une ébauche selon les dires de Monsieur C. Coquelin. Le Syndic n'est pas d'accord, le projet a déjà été présenté à l'enquête publique.

La parole n'est plus demandée. Le Président remercie les membres de la commission pour leur analyse et propose de passer au vote. Le préavis municipal est accepté avec 3 abstentions.

11. Elections statutaires

Le Président ne se représente pas. Monsieur G. Suter se propose à la présidence.

Monsieur M. Glauser propose Alexandre Perusset au poste de Président, ce dernier refuse. Monsieur G. Suter est élu Président du Conseil communal.

Le vice-président, Monsieur Alexandre Perusset se représente pour une année supplémentaire.

Les scrutatrices Mesdames D. Martin Fahrni et S. Masala se représentent pour une année supplémentaire. Madame M. Bardet reste scrutatrice suppléante et Mme C. Coquelin est élue scrutatrice suppléante suite à la démission de Mme Sara Vulliamy.

Les membres de la commission de gestion restent inchangés et sont réélus pour une année, soit Messieurs D. Freiermuth, V. Moullet, M. Staub et A. Strautmann.

Des modifications sont apportées à la commission des finances après l'élection à la présidence de Monsieur G. Suter. Les membres de la CoFin sont Messieurs J.-C. Bollini, S. Helm, et S. Rochat, le poste de suppléant est à repourvoir.

12. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

13. Divers

M. Lionel Bezençon demande si l'utilisation d'une autre salle, par exemple celle des sociétés, peut être utilisée en cas de fortes chaleurs.

La Municipalité prend note.

M. Philippe Duperrex rend attentif les membres des commissions de rédiger leur rapport en débutant avec un titre soit le nom du préavis municipal et lors des conclusions, celles-ci doivent être identiques au préavis municipal.

Monsieur le Syndic sonde les personnes présentes sur leur présence entre le 5 et le 7 août 2025. La Municipalité aimerait pouvoir faire une séance, à l'ordre du jour, un préavis relatif au remplacement de la conduite d'eau sous pression au chemin Sur Fontaine.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président clôt la séance à 22h25.

Le Président :

La Secrétaire :